

## Qu'est ce que le parcours de formation ?

C'est un contrat établi entre l'école de conduite et le futur élève qui stipule les objectifs théorique et pratique à atteindre.

Extrait:

ARTICLE 2 : les objectifs à atteindre par la stagiaire sont les suivants :

Etre capable de :

Comprendre les risques liés à l'utilisation du véhicule

Maîtriser un véhicule

Circuler en respectant les règles de circulation au milieu des autres usagers

ARTICLE 3 : Le positionnement initial a établi :

A que la formation théorique doit comporter au minimum 10 heures.

A que la formation pratique doit comporter au minimum 20 heures.

ARTICLE 4 : Description du parcours de formation :

1 - Formation théorique :

Cours collectifs :

Eco-conduite et véhicule (aides, tableau de bord)

Contrôle technique, installation, chargement

Permis à points

Alcool, stupéfiant

Signalisation, stationnement, ronds-points, priorité

Usagers vulnérables, prise de conscience des risques, éclairage

Données psycho-physiologique du conducteur

Cinématique

Tunnel, passage à niveau, croisement, priorité

Assurance, accidents, 1er secours

## 2 - Tests théorique :

- o Entraînement systématique aux épreuves d'examen

## 3 - Formation pratique

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Conduite de nuit (prévoir une heure post permis le cas échéant)

Conduite par intempéries

ARTICLE 5 : Pour toute la durée de l'action le référent pédagogique est :  
Christophe Tavernet

ARTICLE 6 : Des évaluations continues seront réalisées :

§ aux périodes suivantes :

- A la fin de la formation ETG
- En cours de formation pratique
- A la fin de la formation pratique

§ suivant les modalités suivantes :

- Tests théoriques
- Évaluations de synthèse
- Examen blanc "